

# Rappel des connaissances

Maintenir et compléter les connaissances acquises sur les risques liés à la mise en œuvre de gaz industriels ou de laboratoire, et leur prévention.



Théorie 90%  
Visite commentée\* 10%

## PUBLIC

Tous les secteurs d'activité.  
Utilisateurs de gaz industriels et de laboratoire. Personnes travaillant à proximité d'installations de gaz : ingénieur, technicien, responsable HSE, agent de maintenance, artisan.

## PRÉ-PREQUIS

Le client doit mettre à disposition ses installations pour pouvoir réaliser la visite commentée. Avoir suivi la formation 2018.01 ou 2018.02

## DURÉE

1/2 journée

## GROUPE

10 personnes max.

## LANGUE

Français

## 📍 SUR VOTRE SITE

Stage intra-entreprise

- 10 pers. : 1 875 €
- 20 pers : 3 100 €  
(2 sessions dans le même jour)

## INSCRIPTION

Voir page suivante

## PROGRAMME

### › Quiz : les caractéristiques des gaz

- Les 3 états de la matière
- Température, pression
- Classification des gaz
- Domaine de pureté  
Correction, rappels et échanges

### › Quiz : prévention des risques liés aux classes de gaz

- Combustibles (acétylène, hydrogène)
- Asphyxiant (azote, argon, hélium)
- Toxiques et corrosifs (ammoniac, chlore)
- Correction, rappels et échanges

### › Quiz : conditionnement des gaz

- Bonnes pratiques sur la manipulation, transport et le stockage des bouteilles
- Correction, rappels et échanges

### › Quiz : matériel de mise en œuvre

- Rôle de chaque élément : détendeurs, flexibles, soupapes...
- Correction, rappels et échanges

### › Mise en pratique

- Visite commentée de vos installations

\* La visite commentée n'est pas un audit ou une remise en service de vos installations.

# Pour commander une formation

- Envoyez nous votre demande par mail à [formationgaz.alfi@airliquide.com](mailto:formationgaz.alfi@airliquide.com) ou appelez-nous au **04 81 68 00 68**, n'oubliez pas d'inclure vos coordonnées et le type de formation que vous souhaitez.
- Notre service formation reviendra vers vous pour fixer des dates de formation.
- Une fois les dates fixées, vous recevrez une convention de stage à nous retourner signée sous 15 jours.
- Après la formation nous allons vous envoyer un dossier électronique avec les feuilles de présence, les feuilles d'émargement et les attestations au nom de chaque participant.

## ● Comment financer sa formation ? **L'OPCA, Organisme paritaire collecteur agréé**

La loi prévoit que les entreprises contribuent au financement des dispositifs de formation.

Le taux de contribution est lié directement à la masse salariale de l'entreprise.

L'OPCA est chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

Pour que les formations dispensées par Air Liquide soient prises en charge par votre OPCA, vous devez faire la demande 45 jours avant la date de formation sur le site :  
› [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

Nous vous conseillons fortement d'informer votre Conseiller Commercial chez Air Liquide pour qu'il puisse adresser la facturation et les feuilles d'émargement à l'OPCA de votre choix.